

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 janvier 2020

Le Président, soussigné, certifie que les convocations ont été adressées, le 16 janvier 2020, aux membres du comité syndical du Pays Glazik désignés par les communes membres, à savoir Briec, Edern, Langolen, Landudal et Landrévarzec pour se réunir, le 22 janvier 2020, à 20h, au siège du syndicat du Pays Glazik, situé place de Ruthin, à Briec.

Étaient présents : PETILLON Jean-Hubert, LE ROY Marie-Thérèse, ROCHETTE Juliette, FEREC Thomas, JACOPIN Geneviève, CAUGANT Jean-Pierre, MEVELLEC Sophie, TREBAUL Hélène, COZIEN Jean-Paul, RIOU Anne-Marie, LE STER Danièle, TRELLU Hervé, HEMERY Louis, BOEDEC Paul, DEUIL Valérie, GAONAC'H Marie-Pierre, CORNIC Jean-René.

Pouvoirs : LE MEN Bruno donne pouvoir à ROCHETTE Juliette, MESSENGER Raymond donne pouvoir à GAONAC'H Marie-Pierre.

Étaient absents : RIOU Patricia, PRAT Françoise, PLONEIS Anne-Marie, HASCOET Nadine, MAHE Jean-Christophe, CATHOU Didier, MONNERAIS Nelly.

Secrétaire de séance : FEREC Thomas.

Conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 17
Conseillers absents non suppléés : 7
Nombre de suffrages exprimés : 19

Le Président,

Jean-Hubert PETILLON

Monsieur Jean-Hubert Pétilion, Président, ouvre la séance à 20h10 et procède à l'appel. Le quorum est atteint.

1. SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT COMITE SYNDICAL

Thomas FEREC, secrétaire de séance, procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019. Le procès-verbal est approuvé par le comité syndical à l'unanimité.

2. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Délibération N° 01-22.01.2020

Pour : 19
Abstention : 0
Contre : 0

Monsieur le Président donne la parole à M. Jean-Paul COZIEN en vue de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires.

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, il est nécessaire que l'examen de notre budget soit précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires, dans les deux mois qui précèdent son vote (articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du comité syndical, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a complété, notamment en son article 107, les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, le président de l'exécutif doit présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur sa structure et la gestion de la dette. Pour le syndicat, qui entre dans le cadre des établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant une commune de 3 500 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

M. Jean-Paul COZIEN présente et donne les explications complémentaires sur le document adressé avec la convocation (joint à la présente délibération) à la séance du Comité syndical.

Après cet exposé, Monsieur le Président demande aux membres du Comité syndical de s'exprimer sur le rapport et de poser toutes les questions nécessaires.

A l'issue du débat, Monsieur le Président propose au comité syndical de prendre acte des orientations retracées dans le document joint en annexe. L'assemblée, après en avoir délibéré et à la majorité, prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2020 ainsi présentées.

Jean-Paul COZIEN informe que l'excédent reporté laisse une vraie marge de manœuvre pour la mise en place du projet social, sur les 5 à 6 ans à venir.

Suite à une question d'Anne-Marie RIOU sur le déménagement de la Maison de l'enfance, Jean-Hubert PETILLON indique que la date des travaux reste à déterminer.

Jean-Hubert PETILLON informe que la demande va être ré-évoquée, auprès de Ludovic JOLIVET, d'une aide supplémentaire de 50 000€, suite à la création d'un deuxième centre de loisirs.

Jean-Hubert PETILLON rappelle que les 5 communes devront désigner leurs représentants au SIVOM pour siéger au cours du mois d'avril.

3. QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Dates à retenir :
 - Prochain bureau syndical le 19 février, à 18 heures.
 - Prochain comité syndical le 26 février, à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.